

L'accueil en détachement des fonctionnaires de catégorie A dans la filière Enseignement du Ministère de l'Éducation Nationale

1. Les conditions de recrutement

Les fonctionnaires titulaires de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière, ou des établissements publics qui en dépendent doivent remplir deux conditions cumulatives pour pouvoir être candidats :

- les corps d'accueil et d'origine doivent être de catégorie A et de niveau comparable, le niveau de comparabilité s'appréciant au regard des conditions de recrutement dans le corps, notamment des titres et diplômes requis, ou du niveau des missions définies par les statuts particuliers.

- les candidats au détachement doivent par ailleurs être titulaires des diplômes ci-dessous :

Professeur des écoles	Master 2 (bac+5) + qualifications en natation et secourisme
Professeur certifié (collège)	Master 2 (bac+5) ou équivalent
Professeur agrégé (lycée et enseignement supérieur)	Master 2 (bac+5) ou équivalent
Professeur en lycée professionnel – enseignement général	Master 2 (bac+5) ou équivalent
Professeur en lycée professionnel – enseignement des spécialités	<ul style="list-style-type: none">- Bac+2 et 5 ans d'expérience minimum de la discipline- Ou- Bac et 7 ans de pratique professionnelle de la discipline
Conseiller Principal d'Éducation	Master 2 (bac+5) ou équivalent
Psychologue de l'Éducation Nationale	Licence + master 2 de psychologie + stage professionnel de 500 heures

Les candidats titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger doivent fournir une attestation de comparabilité délivrée par France Éducation International

2. Candidature au détachement dans le corps des professeurs des écoles

Les candidats au détachement sont invités à se renseigner auprès des services départementaux/académiques sur la date butoir à laquelle ils peuvent déposer leur dossier. Les contacts privilégiés sont les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour le 1er degré et les divisions des personnels enseignants (DPE) des rectorats pour le 2d degré.

Les candidats expriment des vœux concernant le corps d'accueil et, pour le 2d degré, la discipline/l'option/la spécialité choisies.

Ils veillent à expliciter dans leur dossier (et en particulier dans leur lettre de motivation) leur parcours de formation et les démarches entreprises destinées à l'actualisation de leurs compétences et connaissances disciplinaires, leur parcours professionnel, les acquis de l'expérience et leur motivation.

Les candidats adressent leur dossier de candidature revêtu du visa de leur supérieur hiérarchique au DEGED qui se charge de la transmission par la voie hiérarchique à l'IA-Dasen du (ou des) département(s) dans lequel (ou lesquels) ils souhaitent être accueillis en détachement (deux départements au maximum).

3. Candidature au détachement dans les corps enseignants du 2d degré, d'éducation et dans le corps des PsyEN

Les candidats adressent leur dossier de candidature revêtu du visa de leur supérieur hiérarchique au DEGED qui se charge de la transmission au rectorat de l'académie dans laquelle ils souhaitent être accueillis en détachement (deux académies au maximum). Il convient de noter que les personnels mis à disposition de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ne peuvent pas être concomitamment détachés, la mise à disposition et le détachement étant deux positions du fonctionnaire incompatibles entre elles.

4. La composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature complet **à transmettre au DEGED** se compose :

- De la fiche de candidature complétée signée et validée
- D'un CV détaillé
- D'une lettre de motivation
- De la copie des diplômes
- De la qualification en secourisme et en natation pour les candidatures au poste de Professeur des écoles
- De l'arrête de position si vous êtes actuellement en disponibilité, congé parental, détachement...

Le statut, la grille indiciaire, le dernier bulletin de paie et le dernier avancement d'échelon seront fournis par le DEGED à réception des autres documents et l'intégralité du dossier sera transmise par le DEGED au service compétent pour l'étude de la candidature (rectorat ou SDEN)

5. L'étude des demandes par les services départementaux/académiques

Au regard de leurs besoins, le recteur et l'IA-Dasen examinent et émettent un avis sur les candidatures en étant particulièrement attentifs aux points suivants :

- la comparabilité des corps ;
- l'ancienneté dans le corps d'origine ;
- la détention des diplômes ou titres requis ;
- l'adéquation entre la discipline demandée et la formation initiale et continue des candidats ;
- la motivation du candidat appréciée notamment au regard de sa connaissance des compétences professionnelles des métiers du professorat, de l'éducation ou du métier de PsyEN, la réalisation d'actions de formation récentes, de période d'observation ou de mise en situation.

Les corps d'inspection du corps d'accueil, à travers l'avis motivé qu'ils émettent sur les candidats, veillent à donner une vision précise du parcours professionnel, des motivations et de l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions dans son nouveau corps d'accueil. La simple mention de l'avis favorable au détachement est insuffisante.

6. La transmission des candidatures à la DGRH du MENJS

Les dossiers de candidature ayant reçu un avis favorable seront transmis par les IA-Dasen (1er degré) et les recteurs (2d degré) à la DGRH au plus tard le 25 mars 2022.

7. La décision ministérielle

La recevabilité du dossier et l'avis favorable prononcés par l'IA-Dasen ou le recteur n'emportent pas décision de détachement. Après examen des candidatures dans le cadre précité, **le ministre chargé de l'éducation nationale rend sa décision à partir du 1^{er} juin 2022.**

8. L'information des candidats

Les candidats sont informés par les IA-Dasen ou les recteurs de l'avancement de leur dossier lors des étapes suivantes de la procédure :

- réception du dossier de candidature ;
- avis favorable et transmission du dossier à la DGRH, ou avis défavorable ;
- décision favorable ou défavorable du ministre sur l'accueil en détachement.

9. L'accueil en détachement

Les fonctionnaires sont accueillis en détachement pour une durée de deux ans. Toutefois, à l'issue de la première année scolaire, un avis de l'IA-Dasen ou du recteur d'académie est recueilli sur le maintien en détachement de l'agent la deuxième année. En cas d'avis défavorable, il est mis fin au détachement. Dans ce cas, l'agent est réintégré dans son corps d'origine conformément aux dispositions prévues par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 susvisé.

Durant leur première année de détachement, les agents sont affectés à titre provisoire et bénéficient d'un parcours de formation adapté visant à faciliter l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de leur métier.

10. Calendrier récapitulatif

À partir de la date de parution de la présente note de service jusqu'à la date butoir fixée par chaque département/académie	Recensement et examen des candidatures, entretiens
25 mars 2022 au plus tard	Transmission à la DGRH du ministère des dossiers retenus par les IA-Dasen et les recteurs d'académie dans l'application Pégase
A partir du 1 ^{er} juin 2022	Décision ministérielle
1er septembre 2022	Début du détachement

Annexe 2.1 - Fiche de candidature à un détachement dans les corps des personnels enseignants des 1^{er} et 2^d degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

NB : Pour que la candidature soit recevable, la fiche de candidature et l'avis du supérieur hiérarchique doivent **impérativement** être renseignés avant envoi au rectorat / département.

Les candidatures au détachement font l'objet d'un traitement informatisé dénommé Pégase. Les mentions informatives relatives à ce traitement figurent à la fin de cette fiche de candidature.

Nom de famille (naissance) :

Nom d'usage : **Prénom :**

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse mél de contact :

Coordonnées du service gestionnaire

Nom :

Adresse :

Téléphone : **Adresse mél :**

Fonction publique d'origine : FPE FPH FPT

Administration d'origine : éducation nationale autre :

Corps de fonctionnaires ou cadre d'emploi d'appartenance :

Date d'entrée dans le corps : Grade : classe normale

hors classe

Échelon : classe exceptionnelle

autre :

Position administrative : activité congé (formation, parental) disponibilité Autre

Je suis bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) au titre de l'article 62 de la loi du 11 janvier 1984¹

Je suis professeur de lycée professionnel, discipline économie-gestion, option gestion-administration

Je suis en situation de reclassement suite à inaptitude à l'exercice des fonctions, précisez :

période de préparation au reclassement (PPR)²

poste adapté

Diplômes détenus :

¹ Article 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
² Décret n° 84-1051 du 30 novembre 1984 pris en application de l'article 63 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État en vue de faciliter le reclassement des fonctionnaires de l'État reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions

- Doctorat : Dénomination :
 Master 2 (Bac+5) : Dénomination :
 Master 1 (maîtrise ou Bac+4) : Dénomination :
 Licence : Dénomination :
 Autre(s) diplômes : Dénomination :

Diplôme(s) en cours d'obtention : NON OUI – lequel :

Corps d'accueil sollicité (2 maximum)

- Professeurs des écoles
 Professeurs agrégés – Discipline souhaitée (1 maximum) :
 * Pour les disciplines économie-gestion et sciences industrielles de l'ingénieur, précisez l'option choisie :
 Professeurs certifiés – Discipline souhaitée (1 maximum) :
 * Pour les disciplines économie-gestion et sciences industrielles de l'ingénieur, précisez l'option choisie :
 Professeurs de lycée professionnel – Discipline souhaitée (1 maximum) :
 Professeurs d'EPS
 Conseillers principaux d'éducation
 Psychologues de l'éducation nationale – Spécialité : EDA * EDO **
 * Éducation, développement et apprentissages (exercice en école maternelle ou primaire)
 ** Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (exercice en CIO, établissement du 2^d degré...)

Département(s) d'accueil souhaité(s) pour un détachement dans le 1^{er} degré (2 maximum) :

Vœu 1 : Vœu 2 :

Académie(s) d'affectation souhaitée(s) pour un détachement dans le 2^d degré (2 maximum) :

Vœu 1 : Vœu 2 :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Tous candidats

- Curriculum vitae
 Lettre de motivation
 Copie des diplômes
 Pour l'accès au corps des professeurs des écoles, professeurs d'EPS et professeurs agrégés d'EPS : copie des qualifications complémentaires requises (cf. note de service – point 2.1)
 Pour les personnels hors position d'activité : copie de l'arrêté de position

Pièces complémentaires : personnels hors ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

- Copie du dernier arrêté de promotion Copie de la grille indiciaire du corps d'origine
 Copie du dernier bulletin de paye Copie du statut particulier du corps ou cadre d'emploi d'origine

À, le

Signature de l'intéressé(e) :

Annexe 2.2 – À compléter uniquement pour une candidature à un détachement dans le corps des professeurs des écoles

Avis motivé du corps d'inspection compétent

NB : une attention toute particulière doit être portée à la motivation de l'avis émis par les corps d'inspection d'accueil. La simple mention de l'avis favorable ou défavorable au détachement est insuffisante.

Je soussigné(e)

Qualité

ai pris connaissance de la candidature de M./Mme :

1) Formation initiale et continue et parcours professionnel du candidat :

.....
.....
.....
.....

2) Connaissances et expérience du candidat pour la fonction souhaitée :

.....
.....
.....
.....

3) Appréciation portée sur le dossier et la motivation du candidat par le corps d'inspection :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis favorable

Avis défavorable

À, le

Signature de l'inspecteur :

Mentions informatives relatives à l'utilisation de l'outil Pégase par les services RH dans le cadre de la dématérialisation des dossiers

Pégase est une application permettant la dématérialisation des dossiers de demande de détachement dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, afin de permettre à la direction générale des ressources humaines (DGRH) de consulter et de télécharger ces dossiers en format dématérialisé. Ce traitement a également une finalité statistique permettant de dresser un bilan de la campagne de détachement. Pégase constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministère chargé de l'éducation nationale (110, rue de Grenelle 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD. Les données d'identité, les coordonnées et les données relatives à la vie professionnelle des candidats sont recueillies via des formulaires. Sont destinataires des données les gestionnaires académiques habilités des divisions des personnels enseignants et les gestionnaires habilités de la DGRH du ministère (bureau des enseignants du 1^{er} degré et bureau de gestion des carrières des personnels du second degré).

L'ensemble des informations recueillies est conservé tant que l'agent est en détachement. Pour les candidats ayant reçu une réponse défavorable, les données sont conservées pendant six mois. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, à l'adresse suivante : pegase@education.gouv.fr. De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr

- via le formulaire de saisine en ligne : <https://www.education.gouv.fr/pid33441/nous- contacter.html#RGPD>

- ou par courrier adressé au : Délégué à la protection des données (DPD) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, et des Sports - 110, rue de Grenelle - 75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère chargé de l'éducation nationale, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

ANNUAIRE DES SERVICES DECONCENTRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

REGIONS ACADEMIQUES	ACADEMIES	SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (SDEN)
<p>HAUTS DE France</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE D'AMIENS - 20 Boulevard d'Alsace - Lorraine 80000 Amiens Tél. : 03 22 82 38 23 Email : ce.ctorat@ac-amiens.fr Site : http://www.ac-amiens.fr ○ ACADEMIE DE LILLE - 144 rue de Bavay 59000 Lille Tél. : 03 20 15 60 00 Site : http://www.ac-lille.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 02 - Cité administrative 02018 LAON CEDEX Téléphone : 03 23 26 22 00 ○ SDEN 60 - 22 avenue Victor Hugo 60025 BEAUVAIS Cedex Téléphone : 03 44 06 45 00 ce.dsden60@ac-amiens.fr ○ SDEN 80 - 20, Boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 Amiens cedex 9 ○ SDEN 59 - 144 rue de Bavay BP 669 59033 Lille Cedex tél : 03 20 62 30 00 ○ SDEN 62 - 20 boulevard de la Liberté CS 90016 62021 Arras cedex
<p>NORMANDIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE NORMANDIE - 168 Rue Caponière 14000 Caen Tél. : 02 31 30 15 00 Site : http://www.ac-normandie.fr 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 14 - 2, place de l'Europe - BP 90036 14208 Hérrouville-Saint-Clair Cedex Téléphone : 02 31 45 95 00 Fax : 02 31 45 96 36 ○ SDEN 50 - 12, rue de la Chancellerie - BP 442 50002 Saint-Lô Cedex Téléphone : 02 33 06 92 00 Fax : 02 33 57 97 08 ○ SDEN 61 - Cité Administrative Place du Général Jean Bonnet CS 40020 61013 Alençon Cedex Téléphone : 02 33 32 50 50 Fax : 02 33 32 25 27 ○ SDEN 27 - 24 boulevard Georges Chauvin CS 22203 27022 Evreux CEDEX Téléphone : 02 32 29 64 00 Mail : ce.ia27@ac-rouen.fr

<p>BRETAGNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE RENNES - 96 Rue d'Antrain 35700 Rennes Tél. : 02 23 21 77 77 Site : http://www.ac-rennes.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>SDEN 76</u> - 5 place des Faïenciers 76037 Rouen CEDEX Téléphone : 02 32 08 98 00 ○ <u>SDEN 22</u> - 8 bis, rue des Champs de Pies CS 22369 22023 Saint-Brieuc CEDEX 1 tél. 02 96 75 90 90 fax. 02 96 75 91 20 ○ <u>SDEN 29</u> - 1 boulevard du Finistère CS 45033 29558 Quimper cedex 9 tél. 02 98 98 98 98 fax. 02 98 98 98 00 ○ <u>SDEN 35</u> - 1 quai Du Jardin CS 73145 35031 Rennes cedex tél. 02 99 25 10 20 fax. 02 99 25 10 13 ○ <u>SDEN 56</u> - 3, Allée du Général Le Troadec CS 72506 56019 VANNES CEDEX Tél : 02 97 01 86 00 Fax : 02 97 01 86 38
<p>PAYS DE LA LOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE NANTES - Chemin de la Houssinière 44300 Nantes Tél. : 02 40 37 37 37 Site : http://www.ac-nantes.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>SDEN 44</u> - 8 rue du général Margueritte - BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3 Tel : 02.51.81.74.74 Fax : 02.51.81.68.57 ○ <u>SDEN 49</u> - Cité administrative - 15 bis rue Dupetit Thouars - 49047 Angers CEDEX Tél. 02 41 74 35 35 ○ <u>SDEN 53</u> - Cité administrative, rue Mac Donald BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9 Tél. 02 43 59 92 00 ○ <u>SDEN 72</u> - 19 boulevard Paixhans CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9 Tél. 02 43 61 58 00 ○ <u>SDEN 85</u> - Cité administrative Travot, rue du 93ème régiment d'infanterie BP 777 - 85020 La Roche/Yon CEDEX Tél. 02 51 45 72 00

<p>ILE DE France</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE PARIS - 12 Boulevard d'Indochine 75019 Paris Tél. : 01 44 62 40 40 Site : http://www.ac-paris.fr/ ○ ACADEMIE DE VERSAILLES - 3 Boulevard de Lesseps 78000 Versailles Tél. : 01 30 83 44 44 Site : http://www.ac-versailles.fr/ ○ ACADEMIE DE CRETEIL - 4 Rue Georges Enesco 94000 Créteil Tél. : 01 57 02 60 00 Site : http://www.ac-creteil.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 77 – cité administrative 20 quai Hippolyte Rossignol 77000 MELUN Téléphone : 01.64.41.27.00 ○ SDEN 78 – 19 avenue du centre 78053 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX Téléphone : 01 39 23 60 00 ○ SDEN 91 - Boulevard de France 91012 Évry Courcouronnes cedex Téléphone : 01 69 47 84 84 ○ SDEN 92 - 167-177, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie 92013 Nanterre Cedex Téléphone : 01 71 14 29 29 Télécopie : 01 47 25 38 35 ○ SDEN 93 - 8 rue Claude Bernard – 93008 BOBIGNY CEDEX ○ SDEN 94 - 68, avenue du Général de Gaulle 94 011 Créteil Cédex Téléphone : 01.45.17.60.00 ○ SDEN 95 - Immeuble le Président 2 A Avenue des Arpents 95525 Cergy-Pontoise Cedex Téléphone : 01 79 81 22 22
<p>CENTRE VAL DE LOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE D'ORLEANS TOURS - 21 Rue Saint Etienne 45000 Orléans Tél. : 02 38 79 38 79 Site : http://www.ac-orleans-tours.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 18 - Cité Condé, bâtiment F Rue du 95ème de ligne - BP 608 18016 BOURGES CEDEX Téléphone : 02 36 08 20 00 Fax : 02 36 08 20 01 Mail : ce.ia18@ac-orleans-tours.fr ○ SDEN 28 - Cité administrative 15, Place de la République CS 70527 28019 CHARTRES Cedex ☎ 02 36 15 11 00 ☎ 02 37 36 74 93 ce.ia28@ac-orleans-tours.fr ○ SDEN 36 - Cité administrative Bertrand Bâtiment D-E-F 49, boulevard George Sand 36000 CHATEAURoux 02 54 60 57 00 ce.ia36@ac-orleans-tours.fr

		<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>SDEN 37</u> - 267 rue Giraudeau CS 74212 37042 Tours Cedex 1 02 47 60 77 60 ○ <u>SDEN 41</u> - 1 avenue de la Butte CS 94317 41043 Blois Cedex 02 34 03 90 20 ce.ia41@ac-orleans-tours.fr ○ <u>SDEN 45</u> - 19 rue Eugène Vignat 45043 Orléans Cedex 1 02 38 24 29 00 ce.ia45@ac-orleans-tours.fr
GRAND EST	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>ACADEMIE DE NANCY METZ</u> - 2 Rue Philippe de Gueldres 54000 Nancy Tél. : 03 83 86 20 20 Site : http://www.ac-nancy-metz.fr/ ○ <u>ACADEMIE DE REIMS</u> - 1 Rue Navier 51100 Reims Tél. : 03 26 05 69 69 Site : http://www.ac-reims.fr/ ○ <u>ACADEMIE DE STRASBOURG</u> - 6 Rue de la Toussaint 67000 Strasbourg Tél. : 03 88 23 37 23 Site : http://www.ac-strasbourg.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>SDEN 54</u> - 4, rue d'Auxonne 54042 NANCY Cedex Contact : ce.ia54-secretariat-general@ac-nancy-metz.fr ○ <u>SDEN 55</u> - Cité administrative- 24 avenue du 94ème RI -B.P. 20564 55013 BAR LE DUC Cedex tel : 03 29 76 63 63 fax : 03 29 76 63 66 ce.ia55@ac-nancy-metz.fr ○ <u>SDEN 57</u> - Adresse 1 rue Wilson BP 31044 57036 Metz Cedex 1 Standard : 03 87 38 63 63 Fax : 03 87 38 64 64 Courriel : ce.dsden57@ac-nancy-metz.fr ○ <u>SDEN 88</u> - 17-19 Rue Antoine Hurault 88026 EPINAL CEDEX Tél. : 03 29 64 80 80 courriel : ce.cab88@ac-nancy-metz.fr ○ <u>SDEN 08</u> - 20, avenue François Mitterrand - CS 90101 08011 Charleville-Mézières cedex Tél : 03.24.59.71.50 ○ <u>SDEN 10</u> - 30, rue Mitantier CS 10371 - 10025 Troyes Cedex Tél. : 03.25.76.22.22 ○ <u>SDEN 51</u> - Cité administrative Tirlet 7, rue de la Charrière 51000 Châlons-en-Champagne Tél. : 03 26 68 61 26 ○ <u>SDEN 52</u> - 21 Bd Gambetta 52000 Chaumont Tél. : 03.25.30.51.51

		<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 67 - 65 avenue de la Forêt Noire 67083 Strasbourg Cédex Tél. : 03 88 45 92 92 Courrier électronique : ce.ia67@ac-strasbourg.fr ○ SDEN 68 - 52-54 avenue de la République BP 60 092, 68 017 Colmar Cedex Tél. : 03 89 21 56 56 Courrier électronique : ce.ia68@ac-strasbourg.fr
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE BESANCON - 10 Rue de la Convention 25000 Besançon Tél. : 03 81 65 47 00 Site : http://www.ac-besancon.fr/ ○ ACADEMIE DE DIJON - 2 g Rue du General Delaborde 21000 Dijon Tél. : 03 80 44 84 00 Site : http://www.ac-dijon.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 25 - 26 avenue de l'Observatoire 25030 Besançon cedex Tél. 03 81 65 48 50 Fax 03 81 65 48 92 ○ SDEN 39 - 335 rue Charles Ragney BP 602 39021 Lons-le-Saunier Cedex Tél. 03 84 87 27 27 Fax 03 84 87 27 04 ○ SDEN 70 - 5 place Beauchamp BP 419 70013 Vesoul Cedex Tél. 03 84 78 63 00 Fax 03 84 78 63 63 ○ SDEN 90 - Place de la révolution française CS 60129 90003 Belfort CEDEX Tél. 03 84 46 66 00 Fax 03 84 28 36 14 ○ SDEN 21 - 2G, rue G^{al} Delaborde BP 81 921 21019 Dijon cedex tél. : 03 45 62 75 00 fax : 03 45 62 75 33 ○ SDEN 58 - 19 Place Saint-Exupéry CS 70074 58028 NEVERS CEDEX Tél. : 03 86 21 70 10 ○ SDEN 71 - Boulevard Henri Dunant Cité Administrative 71025 MACON Tél. : 03 85 22 55 00 ○ SDEN 89 - 12 bis Boulevard Gallieni 89011 Auxerre Cedex tél. 03 86 72 20 00 fax 03 86 51 21 30 twitter : @dsden89

**NOUVELLE
AQUITAINE**

- **ACADEMIE DE BORDEAUX** - 5 Rue Joseph de Carayon Latour 33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 57 38 00
Site : <http://www.ac-bordeaux.fr/>
- **ACADEMIE DE LIMOGES** - 13 Rue François Chénieux 87000 Limoges
Tél. : 05 55 11 40 40
Site : <http://www.ac-limoges.fr/>
- **ACADEMIE DE POITIERS** - 22 Rue Guillaume 7 le Troubadour 86000 Poitiers
Tél. : 05 16 52 66 00
Site : <http://www.ac-poitiers.fr/>

- **SDEN 24** - 20, rue Alfred de Musset CS 10 013 - 24 054 PERIGUEUX CEDEX
tél : 05 53 02 84 84
fax : 05 53 53 97 48
- **SDEN 33** - 30, Cours de Luze, BP 919 33060 BORDEAUX CEDEX
- **SDEN 40** - 5 Avenue Antoine Dufau
BP 389 40012 MONT DE MARSAN
Téléphone : 05 58 05 66 66
Télécopie : 05 58 75 30 27
- **SDEN 47** - 23 rue Roland Gourmy CS 10001 47916 AGEN Cédex 9
Téléphone : 05.53.67.70.00
Télécopie : 05.53.67.70.32
E-Mail: ce.ia47@ac-bordeaux.fr
- **SDEN 64** - 2, place d'Espagne 64038 PAU CEDEX
Téléphone : 05 59 82 22 00
Télécopie : 05 59 27 25 80
Courriel : ce.ia64@ac-bordeaux.fr
- **SDEN 23** - 1 Place Varillas 23000 Guéret Cedex
Tél. 05 87 86 61 23
Fax : 05 32 00 13 95
- **SDEN 19** - Cité administrative Jean Montalat
BP 314 19011 Tulle Cedex
Tél. : 05 87 01 20 82
Fax : 05 32 00 13 94
- **SDEN 87** - 13 rue François Chénieux CS 13123
87031 Limoges Cedex 1
tél : 05 55 11 40 40
- **SDEN 16** - Cité administrative du Champ de Mars - Bât. B Rue Raymond Poincaré 16023 Angoulême cedex
Tel. : 05.17.84.01.30
Courriel : dnden16@ac-poitiers.fr
- **SDEN 17** - Cité administrative Duperré Place des cordeliers CS 60508
17021 La Rochelle Cedex1

		<p>Tél. : 05.16.52.68.00</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 79 - CS 98661 79026 Niort Cedex Tél. : 05.17.84.02.30 Fax 05.49.24.96.40 Courriel : sg.dsden79@ac-poitiers.fr ○ SDEN 86 - 22 rue Guillaume VII le Troubadour CS 40625 86022 Poitiers Cedex Tél. : 05.16.52.66.00
<p>OCCITANIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE TOULOUSE - 75 Rue Saint Roch 31400 Toulouse Tél. : 05 61 17 70 00 Site : http://www.ac-toulouse.fr/ ○ ACADEMIE DE MONTPELLIER - 31 Rue de l'Université 34000 Montpellier Tél. : 04 67 91 47 00 Site : http://www.ac-montpellier.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 09 - 7 rue du Lieutenant Paul Delpech BP40077 09008 Foix Cedex Tél. : 05 67 76 52 09 Fax : 05 67 76 52 00 ○ SDEN 48 - 3 Rue Chanteronne CS 80022 48009 MENDE CEDEX Tél : 04.66.49.51.00 ○ SDEN 11 - 67, rue Antoine Marty CS 40084 11000 CARCASSONNE tél : 04.68.11.57.57 fax : 04.68.47.03.01 ○ SDEN 12 - 279 rue Pierre Carrère CS 13117 12031 Rodez Cedex 9 Tél. : +33 (0)5 67 76 54 12 ○ SDEN 31 - 75, rue Saint Roch 31 400 Toulouse Tél. 05 36 25 70 00 ○ SDEN 30 - 58 rue Rouget-de-Lisle 30031 Nîmes Cedex 1 Tél : 04.66.62.86.00 Fax : 04.66.62.86.73 ○ SDEN 32 - 10 place Jean David 32000 Auch Tél : +33 (0)5 67 76 51 32 Fax +33 (0)5 67 76 51 97 ○ SDEN 46 - Cité CHAPOU 1 place Jean-Jacques Chapou CS 40286 46000 Cahors 05.67.76.55.46 ○ SDEN 34 - 31 Rue de l'Université CS39004 34064 Montpellier CEDEX 2 Tél. : 04 67 91 47 00 Fax : 04 67 60 74 16

		<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 65 - 13 rue Georges Magnoac BP 11630 65016 Tarbes Cedex Tél. +33 (0)5 67 76 56 65 Fax +33 (0)5 67 76 56 01 ○ SDEN 66 - 45 avenue Jean-Giraudoux BP 1080 66103 Perpignan Cedex Tél. : 04 68 66 28 00 Fax : 04 68 66 28 23 ○ SDEN 81 - 69 avenue du Maréchal Foch 81013 Albi CEDEX 9 Tél. : 05 67 76 57 81 ○ SDEN 82 - 12, avenue Charles de Gaulle 82017 MONTAUBAN cedex tél : 05.36.25.71.82
AUVERGNE RHONE ALPES	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND - 3 Avenue Vercingétorix 63000 Clermont- Ferrand Tél. : 04 73 99 30 00 Site : http://www.ac-clermont.fr/ ○ ACADEMIE DE LYON - 92 Rue de Marseille 69007 Lyon Tél. : 04 72 80 60 60 Site : http://www.ac-lyon.fr/ ○ ACADEMIE DE GRENOBLE - 7 Place Bir Hakeim 38000 Grenoble Tél. : 04 76 74 70 00 Site : http://www.ac-grenoble.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 01 - 10, rue de la Paix BP 404 01012 Bourg en Bresse Cedex Tél 04 74 45 58 40 Télécopie : 04 74 45 58 99 ○ SDEN 07 - 18 place Andre Malraux, BP 627 07006 PRIVAS Cedex courriel : ce.dsden07@ac-grenoble.fr téléphone : 04 75 66 93 00 ○ SDEN 26 - Centre Administratif Brunet Place Louis le Cardonnell BP 1011 - 26015 Valence Cedex Tél : 04 75 82 35 00 ○ SDEN 38 - Cité administrative, bâtiment 1 1 rue Joseph Chanrion 38032 GRENOBLE Cedex 1 courriel : ce.dsden38@ac-grenoble.fr téléphone : 04 76 74 79 79 ○ SDEN 42 - 9 et 11, rue des Docteurs Charcot 42023 Saint-Étienne Cedex 2 Tél. : 04 77 81 41 00 Fax : 04 77 81 41 41 ○ SDEN 69 - DSDEN du Rhône 21, rue Jaboulay 69309 Lyon Cedex 07 téléphone 04 72 80 67 67 ○ SDEN 73 - 131 avenue de Lyon 73018 CHAMBERY cedex courriel : ce.dsden73@ac-grenoble.fr téléphone : 04 79 69 16 36

<p>PROVENCE ALPES COTE D'AZUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE D'AIX MARSEILLE - Place Lucien Paye 13100 Aix-en-Provence Tél. : 04 42 91 70 00 Site : http://www.ac-aix-marseille.fr/ ○ ACADEMIE DE NICE - 53 Avenue Cap de Croix 06100 Nice Tél. : 04 93 53 70 70 Site : http://www.ac-nice.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 74 - Cité Administrative - 7 rue Dupanloup 74040 ANNECY CEDEX Téléphone : 04 50 88 41 58 Courriel : ce.dsden74@ac-grenoble.fr ○ SDEN 03 - Château de Bellevue Rue Aristide Briand CS80097 03403 YZEURE CEDEX ○ SDEN 15 - 11, place de la Paix 15012 AURILLAC cedex ○ SDEN 43 - 7 rue de l'école Normale - BP 80349 VALS - 43012 LE PUYEN VELAY ○ SDEN 63 - Cité administrative Rue Péliissier 63034 CLERMONT-FERRAND cedex1 04 43 57 21 00 	
		<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 06 - 53 Avenue Cap de Croix 06181 Nice cedex 2 Tél : 04 93 72 63 00 Fax : 04 93 72 63 63 ○ SDEN 04 - 3, avenue du Plantas B.P. 224 04004 Digne les Bains cedex Tél : 04.92.36.68.50 Fax : 04.92.36.68.68 ○ SDEN 05 - 12, avenue Maréchal Foch B.P. 1001 05010 Gap cedex Tél : 04.92.56.57.57 Fax : 04.92.56.57.58 Mél. : ce.ia05@ac-aix-marseille.fr ○ SDEN 13 - 28 Boulevard Charles Nédélec 13231 MARSEILLE Cedex 1 Téléphone : 04.91.99.66.66 Adresse mail : ce.ia13@ac-aix-marseille.fr ○ SDEN 83 - Rue de Montebello -CS 71204 83070 Toulon Cedex 04 94 09 55 00 ○ SDEN 84 - 49, Rue Thiers 84000 Avignon Tél : 04 90 27 76 00 Fax : 04 90 82 96 18 Courrier électronique : ce.ia84@ac-aix-marseille.fr 	

CORSE	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE CORSE - Boulevard Pascal Rossini 20000 Ajaccio Tél. : 04 95 50 33 33 Site : http://www.ac-corse.fr/ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SDEN 2A - Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 Ajaccio CEDEX 04 téléphone: 04 95 51 59 51 ○ SDEN 2B - Immeuble Le Palais de la mer 5 bis rue Chanoine Leschi BP 177 20293 BASTIA Cedex Tél : 04-95-34-59-59 Fax : 04-95-34-59-01
MARTINIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE MARTINIQUE -Terreville 97233 Schoelcher Tél. : 0596 52 25 00 Site : http://www.ac-martinique.fr/ 	
GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE GUADELOUPE - Parc d'Activite Dothemare 97139 Les Abymes Tél. : 0590 47 81 00 Email : ce.ctorat@ac-guadeloupe.fr Site : http://www.ac-guadeloupe.fr/ 	
GUYANE	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE GUYANE - Route de Baduel 97300 Cayenne Tél. : 05 94 25 58 58 Site : http://www.ac-guyane.fr/ 	
LA REUNION	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE LA REUNION - 24 Avenue Georges Brassens 97400 Saint-Denis Tél. : 02 62 48 10 10 Site : http://www.ac-reunion.fr/ 	
MAYOTTE	<ul style="list-style-type: none"> ○ ACADEMIE DE MAYOTTE - BP 76 97600 Mayotte Tél. : 02 69 61 10 24 Site : https://www.ac-mayotte.fr/ 	